

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER ASSISTANT SOCIAL :
METHODOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Politiques et sociales

| |
|---|
| <p>CODE : 99 20 10 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p> |
|---|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 octobre 2016,
sur avis conforme sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER ASSISTANT SOCIAL : METHODOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les notions et d'acquérir les techniques relatives à la méthodologie du travail social de groupe.

En particulier, elle permet à l'étudiant :

- ◆ d'effectuer, pour une situation de travail social de groupe donnée, une analyse pertinente de la dynamique à l'œuvre ;
- ◆ d'évaluer les techniques d'animation et de conduite de réunion mises en œuvre et de proposer une intervention adaptée à la situation de travail social de groupe donnée ;
- ◆ d'adopter une attitude réflexive par rapport à son propre fonctionnement en groupe.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Identifier et décrire les principes de base de la méthodologie de l'intervention sociale et de la déontologie professionnelle ;
- ◆ identifier les enjeux, les aspects idéologiques et les valeurs en présence ;
- ◆ décrire l'approche méthodologique présentée au regard de la demande, du mandat et du contexte institutionnel ;
- ◆ rédiger un écrit professionnel adapté à la situation proposée et en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE "Bachelier Assistant social : Méthodologie du service social " - code n° 99 20 05 U35 D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation issue du travail social de groupe,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de caractériser le groupe et son fonctionnement ;
- ◆ de présenter une analyse de la dynamique groupale ;
- ◆ d'évaluer les éléments méthodologiques mis en œuvre : animation et conduite de réunion ;
- ◆ de motiver une piste d'intervention en travail social de groupe ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer ses ressources dans l'animation ou la conduite de réunion proposée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de la qualité de l'analyse,
- ◆ le degré de pertinence des choix méthodologiques,
- ◆ le degré de finesse de la démarche réflexive.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*à partir de situations exemplatives du champ professionnel de l'assistant social,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

4.1 Dynamique de groupe

- ◆ d'expliciter les concepts et principes généraux de la théorie de la dynamique de groupe ;
- ◆ d'expérimenter et de repérer les mécanismes inhérents à la dynamique de groupe et les caractéristiques de groupes observés :
 - les interactions,
 - l'émergence de normes,
 - l'existence de buts collectifs communs,
 - l'existence d'émotions et de sentiments collectifs,
 - l'émergence d'une structure informelle,
 - l'existence d'un inconscient collectif,
 - l'établissement d'un équilibre interne et du système de relations à l'environnement ;
- ◆ d'illustrer les facteurs influençant les interactions entre les membres du groupe ;
- ◆ d'identifier les problèmes les plus fréquents dans un groupe ainsi que des manières d'y remédier ;
- ◆ d'illustrer quelques phénomènes de groupe tels que : affinités, rôle, influence, pression de conformité, normes, leadership... ;
- ◆ d'analyser ses propres réactions au sein du groupe et celles de ses partenaires.

4.2 Conduite de réunion - animation

- ◆ de distinguer les différents types de réunion ;

- ◆ de relever les facteurs d'efficacité :
 - aspects logistiques et temporels,
 - distribution de la parole,
 - rôles formels/informels pris ou souhaités par les participants,
 - styles et techniques d'animation,
 - ... ;
- ◆ d'utiliser des techniques de communication, d'expression, d'animation adaptées au groupe et à ses objectifs ;
- ◆ de mener une animation qui valorise la diversité d'opinions, l'écoute, la compréhension, la coopération et l'apprentissage par l'altérité ;
- ◆ d'instaurer un cadre relationnel fondé sur les valeurs humanistes, notamment, le respect, la tolérance, l'estime de soi et des autres, l'ouverture aux autres ... ;
- ◆ de repérer les potentialités liées à la participation aux réunions dans une perspective de changement ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites dans la conduite de réunion et l'animation de groupe.

4.3 Etude de cas en intervention sociale de groupe

- ◆ d'analyser les fonctionnements groupaux en formulant des hypothèses quant aux phénomènes groupaux ;
- ◆ de caractériser et d'évaluer les techniques d'animation mises en œuvre ;
- ◆ d'évaluer la contribution de l'approche par le groupe ;
- ◆ d'élaborer des propositions d'intervention en choisissant des techniques d'animation adaptées.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 3.1. Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|---|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Dynamique de groupe | CT | F | 24 |
| Conduite de réunion – animation | CT | F | 24 |
| Etudes de cas en intervention sociale de groupe | CT | F | 16 |
| 3.2. Part d'autonomie | | P | 16 |
| Total des périodes | | | 80 |